

**DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

Séance du 19 Avril 2016

Délibération n°19 - 2016

VU le décret n°2015- 554 du 19 Mai 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université de Champagne »,

VU l'article 22 des statuts de la COMUE Université de Champagne,

Par délibération en date du 19 avril 2016, le conseil d'administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve la désignation des représentants es qualité de l'Université appelés à siéger au sein du collège 1 du conseil académique de la COMUE :

- Le vice-président délégué à la formation et à la vie universitaire

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	36	Membres présents	27
Membres en exercice	36	Membres représentés	6
Majorité absolue	19		
Nombre de pouvoirs	6		

Décompte des suffrages

Votants	33	Pour	33	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président

Guillaume GILLET

Document en annexe au présent extrait : Néant

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : **27-04-2016**

Document mis en ligne le : **27.04.2016**